

Appel à manifestation d'intérêt pour les candidats sous-sous bénéficiaires de la mise en œuvre des activités de la composante « travail communautaire de prévention du VIH de la mère à l'enfant » de la subvention du Fonds Mondial GC7, composante VIH Volet communautaire dont ANSS-Santé PLUS est sous Bénéficiaire.

Contexte

L'ANSS-Santé PLUS est une organisation de la société civile œuvrant au Burundi depuis 1993 dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida. Selon la loi burundaise, elle est placée sous le régime des Associations Sans But Lucratif par la loi N°1/02 du 27 janvier 2017 portant cadre organique des Associations Sans But Lucratif. Sa mission est de « Promouvoir la prévention de la transmission du VIH/SIDA et améliorer le bien-être des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA ».

L'ANSS-Santé PLUS a une couverture nationale où elle dispose de 5 centres socio-médicaux dans les provinces Bujumbura Mairie, Kirundo, Gitega, Makamba et Rumonge et des projets opérationnels dans 13 autres provinces du pays. Sa file active est de 6080 PVVIH sous ARV sur 75 553 au niveau national (Rapport PNLIS 2022) ; ceci représente 9% de la file active nationale.

Au niveau international et régional, l'ANSS-Santé PLUS est membre de la coalition PLUS, elle est leader de la plateforme régionale de l'Afrique de l'Est et du Centre (PACE).

L'ANSS-Santé PLUS est fortement impliquée dans l'offre des services dans les domaines de prévention, PTME, PEC du VIH et des maladies associées ainsi que la réduction de l'impact socio-économique du VIH. Etant une organisation communautaire, elle a une grande Expertise dans l'accompagnement et l'encadrement de la mise en œuvre des activités communautaires. Elle travaille à base des financements des bailleurs de fonds, bilatéraux et multilatéraux ainsi que divers partenaires techniques et financiers.

Dans le but d'appuyer le plan stratégique national de lutte contre le sida, ANSS-Santé PLUS a soumis une proposition de demande de financement au FM et vient d'être sélectionnée comme sous- bénéficiaire (SR) pour la composante VIH volet communautaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Bénéficiaire Principal (PR) du Fonds Mondial, pour la période d'allocation 2024-2026 (GC7).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce financement, l'ANSS -Santé Plus cherche à collaborer avec des associations ou réseaux communautaires Burundaises œuvrant dans différents domaines du travail communautaire lié à la lutte contre le VIH. Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux associations ayant une

expérience dans le domaine de la prévention, mise en œuvre des activités de lutte contre le VIH, spécialement auprès des couples mère-enfant.

Qui peut répondre à cet appel, et comment y répondre ?

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux associations nationales ou réseaux ayant une personnalité juridique au Burundi, et une expérience avérée et démontrable de travail dans le domaine communautaire de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, avec une large couverture.

En particulier, l'ANSS-Santé Plus cherche des associations nationales ayant une expérience de travail dans les domaines et provinces suivants :

Intervention	Provinces
Promotion de l'usage du préservatif et distribution	18 Provinces
Formation de pairs éducateurs, avec focus sur la prophylaxie préexposition (PreP)	18 Provinces
Causeries éducatives de prévention	18 Provinces
Renforcer les capacités des leaders des PS	18 provinces
Missions de supervision formative (dispensation de la PreP et collecte de données)	18 Provinces
Former les prestataires des sites de prise en charge sur la prévention combinée et l'utilisation correcte de la PrEP	18 provinces

Pour répondre à cet appel, qui se déroule en conformité avec les procédures de passation de marchés de l'ANSS-Santé PLUS, les organisations intéressées doivent présenter un dossier administratif et technique qui contient les documents suivants :

- Identification de l'association : raison sociale, adresse physique et postale le cas échéant, numéro de téléphone et adresse électronique ;
- Nom et coordonnées complètes de la personne habilitée à représenter l'organisation ;



- Liste des services pour lesquels l'organisation est qualifiée et a de l'expérience ;
- Liste des interventions dans le domaine de la PTME que l'organisation a déjà effectué ou effectuée, avec indication précise des moyens financiers et humains utilisés (bailleurs, fonds propres, personnel, bénévoles) pour ces interventions, périodes et lieux d'intervention. Une expérience de travail avec les mamans mentor serait appréciée ;
- Organigramme de la structure globale, montrant tout le personnel de l'organisation, et des personnes travaillant dans le domaine de la PTME ;
- Budget total de l'association ou réseau au cours des 3 dernières années, et budget des 3 dernières années consacré à la PTME ;
- Couverture géographique ;
- Une attestation de bonne exécution des projets antérieurs

Les dossiers complets seront transmis sous forme physique, sous pli fermé adressé à la Présidente et Représentante Légale de l'Association et déposés à la réception du bureau de l'ANSS-Santé PLUS situé à : Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6, **avant le Vendredi 19 Avril 2024 à 15H00.**

Déroulement du processus

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier les candidats potentiels pour mettre en œuvre les activités de la thématique PTME des subventions du FM, en tant que sous-sous bénéficiaire de l'ANSS-Santé PLUS.

À la suite de l'analyse des dossiers transmis, l'ANSS Santé-Plus procédera à un appel d'offres restreint auprès des associations répondant aux critères de sélection, selon la méthodologie de sélection basée sur la qualité technique.

Jeanne d'Arc KABANGA
ANSS - SANTE PLUS
SOLIDARITE - INCLUSION - RESILIENCE
Directrice Exécutive
N° doc :
Membre de la Coalition Internationale Sida

